



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**EST PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de cette municipalité, tenue le 11 avril 2023 à 20 h, au lieu des séances, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro n° 188-03-2022 règlement sur la démolition des bâtiments patrimoniaux.
Ce règlement prévoit que les demandes de démolition de bâtiments patrimoniaux, soient soumises à une étude par le conseil municipal. Pour l'instant, seuls l'église (lot 5 613 155, 4 rue de l'église Nord), le presbytère (lot 5 613 154, 8 rue de l'église Nord) et l'ancienne caserne de pompiers (lot 3 100 872, 8 rue de l'église Sud) seront soumis à ce règlement.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 mai 2023.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau municipal de Lorrainville.

DONNÉ À LORRAINVILLE CE QUATRIÈME JOUR DE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Francyne Bleau, g.m.a.
Directrice générale/secrétaire-trésorière